



Service Transports et Mobilités Durables

VOUS DEPENDEZ DU SIRS D'AZAY-SUR-INDRE / CHEDIGNY / SAINT-QUENTIN-SUR-INDROIS

Conseil : enregistrez ou imprimez ce document pour le conserver.

Pour des renseignements pratiques, consécutifs à la pré-inscription de votre enfant aux transports scolaires, veuillez prendre contact au :
02 47 92 51 43 (Chédigny) ou 02 47 92 58 12 (Azay-sur-Indre)

Modalité de réception de la carte par les familles :

- Nouvelle demande : la carte sera adressée par courrier directement aux familles.
- **Renouvellement : la carte à puce en votre possession est valable plusieurs années et doit être conservée.** Elle sera automatiquement réactivée et actualisée le jour de la rentrée, après une première validation dans le car.

En cas de perte : le duplicata sera facturé 15 €.

Règlement des frais de gestion :

Les frais de gestion (25 € par enfant plafonnés à 50 € par représentant légal) seront à régler soit en ligne, soit auprès du RPI selon les consignes du dossier d'inscription scolaire qui sera transmis courant juin 2022.

Attention : le paiement en ligne n'est possible que jusqu'à la validation de la demande par le syndicat.

Pénalité de retard de 15 € pour les inscriptions reçues après le 7 juillet 2022 (inscriptions papier) ou après le 15 juillet 2022 (inscriptions en ligne).

Ouverture de la mairie de Chédigny :

Lundi et jeudi de 14h00 à 18h30

Mardi de 9h à 12h30 et de 14h00 à 17h30

Vendredi de 14h00 à 17h00.

mairie-chedigny@wanadoo.fr

5 place de la Mairie 37 310 Chédigny

Ouverture de la mairie d'Azay-sur-Indre :

Du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 13h à 18h.

mairie-dazay-sur-indre@wanadoo.fr

1 rue des Sources 37 310 Azay-sur-Indre